ROUBAIX

Pour la représentation proportionnelle

L'idée de notre ami Selliez à propos de la représentation proportionnelle à vécu.

Voici en effet la déclaration que la « Ligue républicaine anti-collectiviste » a faite lundi soir à la réunion des délégués, déclaration qu'un organe réactionnaire a pu publier hier matin :

Le Comité, après avoir étudié le vœu émis au Conseil municipal par M. Selliez sur la représentation proportionnelle, délibère :

Considérant que, en raison du sectionnement qui existe à Roubaix, l'application de la représentation proportionnelle obligerait plusieurs candidats, régulièrement élus au premier tour, à donner leur démission ;

Que cette obligation demeurerait sans sanction si elle n'était pas respectée ;

Considérant que ces démissions, à supposer qu'elles se produisent, entraîneraient un troisième tour de scrutin ; que l'auteur du projet, prévoyant la résistance de l'autorité préfectorale à les solliciter, prévoit même les démissions en bloc de tous les élus afin d'accélérer la décision précédente ;

Considérant que les moyens préconisés par M. Selliez pour réaliser approximativement la représentation proportionnelle à l'encontre du mode de scrutin actuellement en vigueur auraient pour effet d'étendre la durée de la lutte électorale ;

Que, dans ces conditions, au lieu d'atténuer, comme il semble en saisir l'espoir, l'effervescence de cette période énervante si souvent troublée, il la rendrait au contraire plus aiguë en la prolongeant de plusieurs mois ;

Considérant qu'on ne peut admettre, comme le prévoit Selliez, que l'Administration appartenant au groupe ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages, tient donne que ce groupe pourrait ne constituer qu'une minorité par rapport aux autres réunis ; d'où on ne conçoit pas bien une administration municipale, prise dans la minorité, faisant la loi à divers groupements formant la majorité et susceptibles de se coaliser ; que cette administration serait impuissante à gérer les intérêts de la ville ;

Considérant que l'un des effets importants de la représentation proportionnelle consiste à conserver aux assemblées élues sous ce régime la même physionomie pendant la durée de leurs mandats, par l'arrivée successive des remplaçants à des vides se produisant ; que le projet Selliez ne prévoit pas les suppléances en cas de démission ou de décès d'un ou de plusieurs membres du Conseil ou de l'Administration ; qu'en supposant qu'une entente puisse se produire entre les groupements en vue de l'application de ce mode de scrutin, on ne peut affirmer qu'elle subsistera pour le cas où des élections complémentaires deviendraient nécessaires : de nouveaux groupements pouvant surgir et modifier la composition des Comités.

En conséquence :

La Fédération républicaine anticollectiviste, tout en restant fermement attachée au principe de la représentation proportionnelle et se déclarant disposée à étudier de concert tous projets traitant de ce mode de scrutin, en attendant qu'on lui ait rendu ce régime obligatoire, repousse le projet Selliez pour les motifs sus-énoncés.

Roubaix, le 16 mars 1908.

« *Pour la Fédération républicaine anticollectiviste et par ordre,*

« Le secrétaire : NOVELLE. »

ATTAQUE NOCTURNE

Mardi vers 7 heures ½ du soir, en passant quai de Leers, M. Delhaye, demeurant rue Dampierre, cour Jonville, 15, collecteur du Syndicat des Maçons, a été attaqué par trois individus inconnus qui le renversèrent de coups et lui dérobèrent ses livres et limbres de cotisations, portant fort heureusement du fait enlever une importante somme d'argent qu'il apportait au « Plat d'Or », siège du Syndicat.

LES CHUTES

Chez M. Félix Vanoutryve, fabricant, boulevard d'Armentières, M. Jules Lebrun, âgé de 65 ans, tisserand, demeurant à Mouvaux, rue Kléber, 21, s'est luxé la clavicule droite en tombant dans l'atelier. Trois semaines de repos.

— Un fileur de l'établissement E. P... et Ch. Toulemonde, rue Olivier-de-Serres, M. Charles Mahieu, âgé de 46 ans, demeurant rue Saint-Joseph, 29, a glissé en plaçant une courroie et dans sa chute s'est fait une luxation au sommet du crâne et une contusion à l'épaule gauche. Quinze jours de repos.

LES IVROGNES

Meurisse Pierre, 58 ans, tisserand, demeurant rue de Jemmapes, cour Huckewaert, 4, a été mis en état d'arrestation lundi soir, pour ivresse en récidive correctionnelle.

— Lundi après-midi, les agents de police du 1er arrondissement ont trouvé au dépôt, le nommé Emile Leclercq, âgé de 37 ans, tisserand, demeurant rue de Wasquehal, à Croix, qui, étant en complet état d'ivresse, criait : « A bas la Patrie !»

LA FRAUDE

Mardi, vers quatre heures du matin, rue du Cartigny, deux douaniers dondèrent la chasse à deux contrebandiers qui abandonnèrent sur place 58 kilos de tabac ; quarante cigares ; 15 kilos de café vert et 10 kilos de poivre, le tout ayant une valeur de 800 francs.

Un des fraudeurs a été capturé et conduit à la gendarmerie de Wattrelos. Il se nomme Pierre Doré, 19 ans, plombier, demeurant rue Saint-Jacques, 13, Montmorency (Seine-et-Oise).

LES REVENDICATIONS DES OUVRIERS MAÇONS

La Chambre syndicale des ouvriers maçons a décidé d'adresser la lettre suivante aux entrepreneurs :

Les ouvriers maçons et aides, réunis en assemblée générale le 14 mars 1908, ayant entendu le compte rendu de l'entrevue du 8 mars, entre délégués patrons et ouvriers, et après discussion, ont décidé, à l'unanimité, la réponse suivante :

« Après plusieurs explications concernant la crise industrielle dont vous parlez, l'assemblée a été unanime à constater que cet argument-là n'a rien de commun avec l'industrie du bâtiment d'autant plus que, comme nous vous l'avons dit, le travail est très florissant cette année. Constatez d'abord : Avenue des Villas, trois châteaux en construction ; à l'angle des rues de Barbieux et Henri-Bossut, deux châteaux ; la nouvelle Maison de la Nouvelle Lessive ; la Confiance ; et d'autres en perspective, sans compter les travaux assez conséquents qui sont commencés actuellement en dehors de Roubaix.

« Donc, l'assemblée a repoussé tous vos arguments et demande l'application pure et simple du tarif pour le 1er avril 1908

« *Pour la Chambre syndicale et par ordre :*

Le secrétaire : A. D... »

ECOLE NATIONALE DES ARTS INDUSTRIELS

Groupe teinture. — Voici les personnes qui ont, jusqu'à présent, consenti à prêter leur concours pour des causeries amicales :

MM. G. Orignaut, blanchisseur à Halluin, tre causerie : Travail mécanique du lin : culture, rouissage, teillage, filature et apprêt ; 2e causerie : Travail chimique du lin : blanchiment et teinture. — E. Bergeret, représentant : De l'acide formique et de ses applications en teinture. — G. Huygevelde, ancien élève : Communication sur le chlorage du coton. — G. Lebocq : Causerie sur l'enseignement technique. — P. Belon, inspecteur du travail : Evacuation des buées en teinture et application des règlements d'hygiène. — L. Dubrulle, ancien élève : Du savon et de ses emplois industriels. — Mahier : Des chapeaux de feutre, fabrication et teinture. — X... : Application des colorants artificiels à la coloration des produits silico-calcaires. — H. Lagache : De la production industrielle de l'acetylène.

Le premier imprimé de M. Orignaut aura lieu le 20 mars, à 8 heures ½, au local de l'Association.

Dans la réunion du groupe Teinture, tenue le 24 février, sous la présidence de M. H. Lagache, président d'honneur et dans laquelle ont été adoptées quelques modifications aux statuts et le projet de conférences au local, il a été procédé au renouvellement du bureau de la section et le bureau du comité forme suit : Président : M. R. Duchemin, vice-président : A. Folliet ; secrétaire : L. Bonnier ; trésorier : L. Coulbin.

MESURAGE PUBLIC

La bureau de mesurage public de tissus, situé rue du Château, sera transféré dans une salle attenante à l'estaminet Leau, rue Nain, 25, avec seconde entrée rue de l'Hospice, 30 bis, dans le fond du couloir, à gauche, à partir du lundi 23 mars courant.

HOPITAL DE LA FRATERNITÉ

A partir de ce jour, le service des enfants malades est transféré de l'Hôtel-Dieu à l'hôpital de la Fraternité. Pour les admissions, s'adresser tous les jours, de 8 à 9 heures du matin.

SAVON LUMINOL Blancheur du Linge Victor Vaissier.

CAISSE DE CHOMAGE

Une conférence-concert organisée par la caisse municipale de chômage, aura lieu le samedi 28 courant, à 8 h. ½ du soir, au Grand-Théâtre, avec le concours de M. Louis Varlez, ayoeat à la cour d'appel de Gand, bienfaiteur du fonds communal gantois ; de l'Union Fraternelle et Mutuelle des anciens soldats musiciens français et du cinéma Pathé frères. L'entrée de la salle sera gratuite.

CERCLE MODERNE

Dans sa dernière réunion générale, le Cercle Moderne a procédé au renouvellement de son comité. Ont été élus : président d'honneur, MM. Anatole Klein ; président, Augustin Dubus père ; directeur, Auguste Lardinois ; vice-président, Amand Lefebvre ; secrétaire général, Fernand Bury ; secrétaire adjoint, Henri Bot ; trésorier, Alexandre Dewitte ; trésorier adjoint, Henri Moret ; archiviste, Alfred Delmotte ; porte-drapeau, Gaston Carette ; commissaires, Emile Prouvost, Florimond Denef, Louis Crousel, Louis Denis, Louis Leveugle, Edouard Dubus, Joseph Lemarchand, Emile Picquet. Section sportive, chef, Julien Lameys ; sous-chef, Olivier Branquart). (Section dramatique, chef, Léon Rapeille). (Section sportive, chef, Edouard Dubus).

CAISSE D'EPARGNE & DE PREVOYANCE

Séances des 14 et 15 mars, caisse centrale de Roubaix et succursales réunies : recettes, 95.464 francs pour 652 versements, dont 80 nouveaux livrets ; paiements : 68.307 fr. 15 pour 346 remboursements.

ŒUVRE DE LA BOUCHÉE DE PAIN

Semaine du 9 au 15 mars 1908. Nombre de portions distribuées : grandes personnes, 924 ; enfants, 192 ; total, 1.116. Dons reçus de deux anonymes, vieux vêtements.

TOURNEE VAST

Dimanche prochain, en matinée, représentation de gala pour les familles, par l'excellente Tournée Vast : « Les Romanesques » de la pièce sensationnelle de Rostand, avec le concours de Mlle Hélène Danyels, du Vaudeville. Gros succès assuré.

Etat-Civil

NAISSANCES. — *Henri Couthier, rue de la Redoute*, 129 — André Charel, rue Neuve, 55 — Roger Van Oeckel, rue de la Guinguette, cour Mullier, 28 — Pierre Closse, rue de la Paix, 67 — Auguste Deckers, rue de l'Epeule, cour Lepers, 4 — Léa Depême, rue Soult, impasse Crommelinck, 9 — Berthe Lambert, rue Pellart, 180 — Alphonse Wybon, rue Centrale — Roger Buridan, rue Bernard, cour Moillot, 4 — Jeanne Lebrun, rue de Blanchemaille — Jeanne Lepers, rue du Saint-Redempteur, 9 — Lucien Marx, rue de la Potennerie, 28.

DÉCÈS. — Fernand Lefrançois, 4 mois, rue du Tilleul, cour Oxombre, 7 — Jean Coursier, 54 ans, teinturier, boulevard de Cambrai, impasse Coursier, 2 — Marie Quinson, 20 ans, servante, rue de Blanchemaille — Arthur Flamand, 26 ans, tisserand, rue Hilaron-Fremaux, 15 — Madeleine Tétier, 9 mois, rue de l'Alma, fort Wattel, 24.

Condition publique
DE LA VILLE DE ROUBAIX

Mouvement de la semaine du 9 au 14 mars 1908

	Kilog.
1° Soies	257
2° Laines peignées	181 312
3° » filées	48.990
4° » diverses et blousses	15.131
5° Cotons	45.505
Total	291.254

Marché à terme : 20.727 kilogs. — Décreusage 21 opérations opé. — Tirage, 353 opérations. — Conditionnement, 829 opérations opé.

TOURCOING

Les Membres du Corps enseignant

ayant à leur tête M. l'Inspecteur primaire, félicitent M. Victor Flament, adjoint à l'Instruction publique à l'occasion de sa nomination dans la Légion d'Honneur

Hier, à cinq heures et demie du soir, tous les distingués membres du corps enseignant de la ville de Tourcoing, directeurs et directrices d'écoles, instituteurs adjoints et institutrices adjointes, étaient réunis à l'Hôtel de Ville, ayant à leur tête M. Bourbon, le dévoué inspecteur primaire de la circonscription.

Ils venaient féliciter la sympathique et vaillant adjoint à l'instruction publique de sa nomination dans l'ordre national de la Légion d'honneur, qui a été tout particulièrement bien accueillie dans le monde des écoles, où notre ami est également populaire, tant son zèle, son dévouement, sa servabilité et son amabilité sont choses notoires.

La réception a lieu dans la superbe salle des délibérations du conseil municipal.

Le nouveau légionnaire fait son entrée accompagné de son collègue, M. Maurice Cordier, adjoint.

Il est accueilli par une discrète acclamation, et M. Bourbon s'avance vers lui et lui serre cordialement la main.

Le cercle se resserre. Le plus ancien des instituteurs, M. Bouillet, directeur de l'école de la rue du Flocon, prend la parole pour tous ses collègues du corps enseignant et s'exprime à peu près en ces termes :

Allocution de M. Bouillet

Tous, institutrices et instituteurs publics, nous avons tenu à vous féliciter unanimement de la haute distinction dont vous venez d'être l'objet. Nous en sommes heureux et fiers.

Sans doute, en vous décorant, le gouvernement de la République a voulu honorer l'industrie dont l'activité intelligente a si puissamment contribué au succès éclatant de notre magnifique exposition, mais rien aussi distinguer l'adjoint à l'instruction publique, l'enfant du peuple, fils de ses œuvres, dont le dévouement pour les petits est si connu.

Non certainement le grand intérêt que vous ne cesse de porter à nos enfants n'est pas étranger à la décision du gouvernement. C'est précisément ce qui fait aujourd'hui notre joie et notre orgueil.

Est-il nécessaire d'ajouter, M. Flament, que toujours nous avons eu en vous pleine et entière confiance. Nous comptons toujours sur vous, chevalier de la Légion d'honneur, parce que nous sommes sûrs que vous n'ignorez point que servir les intérêts de l'école laïque c'est en même temps servir ceux de la République démocratique et vraiment sociale. (Marques d'approbation unanimes).

Allocution de M. Bourbon

M. Bourbon, inspecteur primaire, dit qu'il a voulu laisser à l'un de ces messieurs les instituteurs le soin de dire, au nom de tous, la satisfaction que le corps enseignant tout entier s'éprouve à la nouvelle de la haute distinction dont l'adjoint dévoué à l'instruction publique vient d'être honoré. Il a voulu, dit-il, laisser à la manifestation qui se produit en ce moment un caractère de spontanéité et d'intimité. M. l'inspecteur déclare s'associer pleinement aux paroles prononcées par l'excellent maître, M. Bouillet, qui a eu raison de dire que nos instituteurs et institutrices peuvent confiance en vous.

Puis M. l'inspecteur ajoute que, travaillant fréquemment avec M. Flament, il a pu apprécier sa droiture et son honnêteté, ainsi que le vif intérêt qu'il a toujours pris à rechercher pour toutes les questions qui intéressent nos écoles. Vous me rendez, dit-il, la tâche des plus faciles.

Après avoir aussi souligné le côté éminemment démocratique de cette belle manifestation, M. l'inspecteur prie M. Victor Flament, au nom de l'administration, ses plus cordiales félicitations.

Le bureau de cette démonstration si grandement sympathique a remercié dans les meilleurs termes, se déclarant tout particulièrement heureux et touché des témoignages affectueux dont il était l'objet de la part de ceux en qui il se plaît à ne voir que des amis.

Il se félicite en effet des relations qu'il entretient avec tous et rappelle fort à propos aux jeunes instituteurs combien fut pénible la tâche des vétérans, des pionniers de la première heure qui vinrent au début de nos écoles laïques.

Il adresse des remerciements à M. l'inspecteur primaire et termine dans une vibrante allocution de foi démocratique.

Les vins d'honneur sont ensuite servis, puis la réunion se prolonge quelques instants dans une intimité et une cordialité charmantes. Un chaleureux vivat a été criné en l'honneur du nouveau légionnaire qui a nouveau a remercié et promis à tous son concours bienveillant dans toutes les circonstances où on croirait devoir faire appel à lui.

UNE DELEGATION DE L'AMICALE DE LA POLICE CHEZ M. MASURE-SIX

Hier à onze heures du matin, une délégation de quatre membres de l'Association Amicale et Mutuelle de la Police, ayant à sa tête M. Toulemonde, vice-président, s'est rendu au domicile de M. François-Masure-Six, ancien conseiller général et ancien adjoint au maire, pour le féliciter de sa nomination au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur.

M. Toulemonde a adressé le petit compliment suivant au nouveau légionnaire :

Au nom de l'Association amicale et mutuelle des agents de police de la ville de Tourcoing, nous venons heureux de vous faire notre adresse pour plus chaleureuses félicitations pour la distinction si bien méritée que vous venez de recevoir.

Les bons souvenirs que vous avez laissés à tous les membres de notre corporation, notamment pendant les années que vous avez siégé au sein de l'administration municipale, comme adjoint au maire, délégué aux Beaux-Arts, et la joie que nous éprouvons d'apprendre votre nomination au grade de chevalier de la Légion d'honneur, ne peuvent laisser passer ce jour sans que nous vous disions vous féliciter bien sincèrement de la récompense que le gouvernement de la République vient de décerner à un de ses meilleurs et fidèles serviteurs.

Le ruban rouge ne pouvait trouver de plus bel emplacement que sur votre poitrine.

Nous formons des vœux pour qu'il soit porté fièrement et longtemps encore par vous, M. Masure, homme impartial que nous respections et à qui nous souhaitons de longs et heureux jours.

M. Masure-Six s'est déclaré très sensible au témoignage de sympathie qui lui était fourni par les agents de la police municipale. Il a pu apprécier leurs zèle et dévouement pendant le temps où il fit partie de l'Administration municipale, et plus récemment encore en 1906 lors de l'Exposition des Beaux-Arts.

Il a remercié chaleureusement la délégation chargeant ses membres d'être son interprète *auprès de tous leurs camarades.*

LA MEHALLA D'ELECTEURS CLERICAUX NATIONALISTES DE TOURCOING, FORMEE EN VUE DE SAUVER DE LA DEBACLE L'ADMINISTRATION REACTIONNAIRE DE RONCQ

Hier, à 2 heures de l'après-midi, est revenue devant M. le juge de paix des cantons Nord et Nord-Est la demande en radiation de la liste électorale de Roncq d'un certain nombre d'électeurs qui se prouvent encore inscrits à Tourcoing.

Les conclusions déposées devant M. le juge de paix par M. Arthur Verbecque sont les suivantes :

1° Prononcer l'annulation de la décision de la commission municipale de Roncq, pour le motif qu'elle ne contient pas les noms des nouveaux électeurs admis sur la liste électorale de cette commune ;

2° Evoquer l'affaire au fond, et en conformité de la jurisprudence de M. le juge de paix et attendu que l'électeur qui était déjà inscrit sur une liste ne peut exiger inscription sur une liste qu'à la condition de prouver qu'il a obtenu ou tout au moins demandé sa radiation dans la commune où il est inscrit. »

Prononcer, en conséquence, la radiation sur la liste électorale de Roncq de M. Jean Bouillet, Joseph Leroux et autres, et de maintenir leur inscription sur les listes électorales de Tourcoing, seulement évidemment en ce qui concerne ceux de ses électeurs qui appartiennent aux cantons Nord et Nord-Est. M. le juge de paix du canton Sud étant seul compétant pour les électeurs appartenant à ce dernier canton.

M. Leroux a déposé des conclusions identiques à celles déjà présentées, touchant des inscriptions sur la liste électorale d'Halluin d'électeurs inscrits à Tourcoing et maintenus sur les listes par décision de la commission de jugement.

M le juge de paix a mis son jugement en délibéré pour être rendu ultérieurement.

Aujourd'hui mercredi, à 10 heures ½ du matin, viendra devant M. le juge de paix du canton Sud l'appel formé contre la décision de la commission municipale de Tourcoing, par M. Martel, agissant comme tiers électeur et pour le compte du parti clérical.

Le renvoi sera demandé d'un commun accord jusqu'au moment où M le juge de paix des autres cantons aura rendu son jugement.

L'AGRESSION DE LA RUE DU BRUN-PAIN

Les agents de sûreté ont découvert et mis à la disposition de M. Moulines, commissaire de police du 2e arrondissement, les cinq individus qui, *dans la nuit de dimanche à lundi* assaillirent un groupe de jeunes gens passant à l'angle des rues du Brun-Pain et du Moulin.

Le jeune homme, M. Louis Catteau, fut en dehors d'horions multiples, atteint d'un coup de couteau dans la région de l'omoplate. Sa jeune compagne, Mlle Jeanne P., reçut un coup de pied dans le ventre, ce qui peut avoir de très fâcheuses conséquences étant donnée sa position.

Les agresseurs sont : Ernest H., 20 ans, rue Turgot ; René P., 18 ans, rue du Moulin ; Fortuné B., 19 ans, rue Dupuytren ; Kléber N., 20 ans, rue des Carliers et Louis C., 21 ans, rue du Luxembourg.

Tous reconnaissent qu'ils se chamaillèrent avec le couple, qu'il y eut des coups échangés, mais tous nient qu'un coup de couteau ait été porté à Louis C.

Ce dernier, dans sa déposition, a rapporté que celui qui le blessa tenait un bouquet. L'enquête a d'autre part établi que les cinq noctambules avaient fait la fête dans divers estaminets du quartier et que dans l'un, deux récoltèrent des bouquets.

L'un des possesseurs jeta son bouquet quelque temps après ; l'autre, Fortuné B., l'aurait, lui, conservé.

On en déduit, suivant la déclaration du blessé, que c'est lui qui l'aurait frappé.

Un procès-verbal a été établi et les cinq individus remis en liberté provisoire.

VOL D'UN PANTALON

Deux gamins d'une quinzaine d'années, Emile C., rue St-Blaise, et Bernard V rue de Cronstadt, avaient dérobé un pantalon à l'étalage de M. Rousseau, marchand de confections à la Grâce de Dieu, place Saint-Jacques. Retrouvés par la police, ils ont été interrogés par M. Moulines, commissaire de police du 2e arrondissement, qui a dressé procès-verbal à leur charge. Les deux gamins ont ensuite été remis en liberté. Le pantalon volé a été restitué.

LES RENARDS A DEUX PATTES

A son lever, hier matin, M. Auguste Leclercq, employé à la Caisse d'Epargne, demeurant rue du Vélodrome, 51, trouva une échelle appuyée contre le mur intérieur clôturant le derrière de son habitation.

Il put bientôt se rendre compte que dix poules et un coq de combat valant ensemble 60 francs, lui avaient été dérobés pendant la nuit. Pour s'introduire, les voleurs ont coupé un treillage séparant le jardin de M. Auguste Loclercq de celui dépendant de la maison voisine. Une enquête est ouverte par M. Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement sur ce nouvel exploit des renards à deux pattes.

UNE FAÇON DE REGLER SES DETTES

M Joseph Vanluydt, 35 ans, confiseur, rue de l'Amidonnerie, 27, se rendant à la gare pour y prendre le train de 4 heures 49 de l'après-midi, aperçut à une cinquantaine de mètres de la station un de ses débiteurs nommé J. D., demeurant dans une commune voisine.

M. Vanluydt s'avance et réclame à D. les 13 fr. 50 qui lui lui doit. Mal lui en prit, car son débiteur s'écria : « Bon, je vais vous payer », et ce disant il porta trois violents coups de tête au visage de son créancier et prit la fuite. M. Vanluydt à l'œil gauche fortement contusionné. Il a reçu les soins de M. le docteur Debuchy, qui évalue à 10 jours l'incapacité de travail M Niederst, commissaire de police du 3e arrondissement, a reçu la plainte du créancier malmené et l'agresseur est recherché.

COUPS A AGENTS

Hier nous avons relaté l'arrestation du nommé Ferdinand B., pour ivresse, rébellion et coups aux agents. Un individu s'était opposé à l'arrestation l'agent Boussemart l'ayant appréhendé, cet homme, Joseph L., 28 ans, porta des coups de tête à l'agent, lui tuméfiant la lèvre et lui ébranlant 2 dents. Conduit devant M. Niederst, il a été maintenu en état d'arrestation et transféré à Lille en même temps que Fernand B.

VAGABONDAGE

La gendarmerie a arrêté le nommé Louis Janssens, 24 ans, sans profession ni domicile, sous l'inculpation de vagabondage.

CANALISATIONS NOUVELLES D'EAU POTABLE

L'administration municipale affecte chaque année un crédit à l'installation de conduites d'eau potable dans un certain nombre de rues, de façon à arriver progressivement à supprimer les puits dont l'eau presque partout est contaminée.

Cette année les rues suivantes ont été cantonnées : Rues du Halot, du Luxembourg, de la Cité, de la Latte, du Beau-Laurier, Saint-Joseph et des Arebers.

Il est vraiment à souhaiter que MM. les propriétaires profitent de ces dispositions pour pourvoir en eau potable leurs immeubles situés dans les rues nouvellement favorisées.

L'office sanitaire, en tous cas, n'hésitera pas à agir dans ce sens chaque fois que, sur la réclamation d'un locataire, un échantillon d'eau aura été prélevé dans un immeuble et que l'analyse du laboratoire en aura démontré la mauvaise qualité.

ACCIDENTS DE TRAVAIL

— M. Joseph Desrumeaux, 33 ans, rattacheur chez M. Félix Desurmont, industriel rue d'Austerlitz, s'est fait une déchirure musculaire dans la région de la cuisse gauche en soulevant un panier de bobines. Docteur Debuchy, 10 jours.

— M. Edmond Scamps, 41 ans, mécanicien chez MM. Louis et François Delmasure, fabricants de bonneterie, rue de Tournai, s'est donné une entorse du pied gauche en marchant dans une nochère. Docteur Catteau, 15 jours.

— M Charles Namurois, 57 ans, *sécheur de laine* chez MM Achille et Pierre Pollet, peigneurs, rue de Dunkerque, s'est fait une entorse médio-tarsienne du pied droit en glissant dans le séchoir. Docteur Decherf, 3 semaines.

— Dans le même établissement M Jean Deurvaerder, 27 ans, dégorgeur, a été atteint de plaie de rainage du médius droit, le doigt étant trouvé engagé dans une cerde. Docteur Decherf, 8 jours.

— M J-B. Dutriez, 57 ans, contremaître chez MM. Lepiat et fils, filateurs, rue Duguay-Trouin, a contracté une plaie contuse de la face postérieure de la jambe gauche par la chute d'une planche. Docteur Lagache, 12 jours.

LYCEE DE TOURCOING

Par un acte notarié en date du 14 mai 1906, M Albert Lambion, négociant en épiceries à Tourcoing, 29, rue Balzac, a fait donation, au profit du lycée de Tourcoing, d'une somme de 500 francs destinée à la fondation d'un prix annuel, dit « Prix Lambion », créé en mémoire de son fils.

Par un décret du Président de la République, en date du 13 février 1908, le proviseur du lycée de Tourcoing est autorisé à accepter cette donation, au nom de l'établissement, pour les arrérages être affectés, chaque année, à l'achat d'une médaille en argent, à donner en prix à un des élèves suivant le cours de gymnastique du dit lycée.

Nous tenons à adresser toutes nos félicitations à notre ami M Lambion pour cet acte de générosité, en faveur de notre établissement d'enseignement secondaire.

SUCCES LITTERAIRE

Nous apprenons que notre concitoyen M. Albert Montagne vient de remporter un premier prix en section chrétienne et un second prix en section poésie, au concours littéraire de Paris-Province Nos sincères félicitations.

CAISSE D'EPARGNE

Dans ces séances, des 15 et 16 mars, la Caisse d'épargne de Tourcoing et ses cantons a reçu 22.900 fr. de 471 déposants. Cinquante-deux nouveaux livrets ont été ouverts. La caisse a remboursé 53,435 fr. 90 à 199 déposants, dont 32 ont été soldés.

Etat-Civil

NAISSANCES. — Delattre Pierre, rue Claude-Bernard — Delesalle Paul, rue Racine, 9 — Nivesse Louis, rue de Renaix — Lemettre Louis, rue Nationale, 122 — Montagne Georges, rue de l'Alma, 6.

MARIAGE. — Entre : Boucherie Albert, sellier et Buyssens Marie, soigneuse.

DÉCÈS. — Bouche Marie, 43 ans, rue de Rouen, 17 — Seynaeve Emma, 38 ans, rue des Cartiers, 55

LAINES

Marché à Terme du 17 mars

Laines peignées (type unique)

Roubaix (midi)			
Mars	5.30	Septembre	4.975
Avril	5.275	Octobre	4.95
Mai	5.175	Novembre	4.92
Juin	5.10	Décembre	4.90
Juillet	5.05	Janvier	4.875
Août	5.»	Février	4.85
Tourcoing (4 h. ½)			
Mars	5.225	Septembre	4.975
Avril	5.25	Octobre	4.93
Mai	5.15	Novembre	4.90
Juin	5.075	Décembre	4.90
Juillet	5.»	Janvier	4.875
Août	5.»	Février	4.85

ROUBAIX-TOURCOING. — On a traité : 50.000 kilos dont détail suit :

Le mars, sur août, 10.000 kil. à 5.00 ; sur septembre, 5.000 kil. à 4.975 ; sur octobre, 5.000 kil. à 4.95. — Total : 2.000 kilos

Le soir : sur mai, 5.000 kil. à 5.125 ; 15.000 kil. à 5.15 ; sur juillet, 10.000 kil à 5.00. — Total : 30.000 kilos. — Ensemble 50.00 kilos

Dernier jour d'émission des filières le 24 courant avant quatre heures.

Jeudi 19 courant, cote officielle à midi.

SUINT

Matin et soir : Inchangés.

AUTOUR DE LILLE

HEM. — Tout à fait charmante et parfaitement réussie, la « veillée populaire » que les élèves du cours d'adultes de l'Ecole Victor-Hugo donnaient dimanche dernier, avec le gracieux concours de Mme P. Fried, pianiste, de MM. P. et G. Fried, violonistes qui, avec leur dévouement habituel ont apporté à la fête la note délicate et artistique. Tous les numéros du programme bien conçu ont été d'ailleurs rendus à la plus grande satisfaction du public qui se pressait nombreux dans la vaste salle de fêtes de l'Ecole.

Les « acteurs improvisés » du Cours d'adultes dans leurs comédies et saynètes, M. J. Depierre dans ses romances détaillées avec une voix agréable et beaucoup de sentiment, le tout jeune « déclamateur et pianiste » Georges Arnold ont mérité des « applaudissements enthousiastes et répétés. Le chant final « Salut à la République », de Boucher, avec apothéose, par un groupe d'élèves a été l'objet d'une ovation. Tous nos sincères remerciements et une mention spéciale à M. Arnold, le sympathique directeur de l'Ecole, pour l'organisation de cette soirée et sa très intéressante causerie géographique : « Tour du monde en 45 minutes », illustrée de nombreuses projections coloriées, émaillée d'anecdotes, éclairée de réflexions sociales, qui lui a valu une large part des applaudissements.

— Un domestique de ferme, Jean Henrisse, âgé de 37 ans, a été arrêté sous l'inculpation de vol au préjudice de M Désiré Crépel, cultivateur aux Trois-Fermes, son patron, et de M. Jonville, au autre fermier du hameau des Trois-Baudets. Jean Henrisse se trouvait sous le coup d'une infraction à un arrêté d'expulsion.

HEM. — Dans sa session de novembre, le Conseil municipal, sur la proposition d'un de ses membres, M. Gilleman, a nommé une commission chargée d'étudier la création d'œuvres sociales.

Sur convocation de M. Delcroix, maire, cette commission vient de se réunir et a décidé, après examen, de prendre une consultation de nombreux sons. Cette œuvre, éminemment utile, et qui surtout pour but d'enrayer l'effrayante mortalité infantile par l'éducation des mères dans l'art si difficile de nourrir et élever d'une façon rationnelle, fonctionnera le 4e mercredi de chaque mois, à la mairie, à 2 heures. La première séance aura lieu le mercredi 25 mars courant, et sera présidée par M le docteur Potelle, inspecteur départemental d'hygiène. Toutes les mères sont instamment priées d'y venir avec leurs enfants de 0 à 2 ans. La commission a ensuite envisagé la possibilité de fonder une maternité. Devant les frais énormes qu'entraînerait une pareille création, elle y a renoncé. Cependant, elle a voulu néanmoins faire quelque chose dans cet ordre d'idées, et elle a décidé de soumettre à la prochaine réunion du Conseil la proposition suivante. Des secours, dits secours de maternité, seront accordés aux femmes indigentes pendant les 8 ou 10 jours qui suivront l'accouchement, afin de leur permettre de se reposer d'une façon complète et d'éviter les accidents qui arrivent si fréquemment par la reprise trop précipitée du travail. Ces secours, d'une importance de 2 francs ou de 2 fr. 50 par jour, seraient donnés sur le vu d'un certificat médical constatant le rétablissement de l'accouchée. Les crédits nécessaires au fonctionnement de ces œuvres seraient fournis par les subventions du département et de l'Etat, le budget communal n'aurait qu'une minime partie de la dépense à supporter.

MARCQ-EN-BARŒUL. — Dans l'après-midi du 16 courant, un sieur Ghysels Victor, âgé de 27 ans, de passage à Marcq-en-Barœul, cherchait chicane à différentes personnes. Le garde Vanvooren, appelé, n'a pu faire entendre raison à Ghysels qui s'est montré agressif. Invité à aller au commissariat, Ghysels a opposé la plus ferme résistance et n'a cessé de porter des coups au garde.

L'arrestation a été maintenue et Ghysels a été écroué.

ANNAPPES. — Mme Bossut, ménagère au pont d'Hempont, près d'Hem, vient de donner le jour à un enfant né viable du sexe féminin d'une constitution anormale. Le bébé est doué d'un physique parfait, mais les bras informes sont dépourvus des deux mains.

ASCQ. — Un ouvrier maréchal-ferrant, M Charles Delannoy, âgé de 52 ans, demeurant sur la route nationale de Lille à Tournai, était occupé à la réparation d'une voiture à proximité de la forge de Mme veuve Clerchon, sa patronne. Soudain le cric se détendit projetant l'infortuné sous le véhicule. M. Delannoy a été relevé avec de graves blessures à la tête. M le docteur Delebarre lui a donné ses soins.

CHERENG. — M Georges Lefebvre, avait laissé dimanche soir, vers dix heures et demie, sa bicyclette dans le corridor du débit de M Desfuelles, au pont à Tressin. A sa sortie, il eut la désagréable surprise de constater sa disparition. Cette machine représente une valeur de 240 francs.

CHRONIQUE DE L'ENSEIGNEMENT

LE DÉPLACEMENT D'OFFICE

Où en est actuellement cette grave question soulevée en 1905 au 4e Congrès des Amicales ?

La grave question du déplacement d'office des instituteurs vient d'être évoquée au sujet d'une récente circulaire de M. Doumergue, concernant le conseil des inspecteurs. Nous croyons utile à ce propos d'exposer brièvement l'état actuel de cette question qui intéresse les cent vingt mille instituteurs et institutrices de France et que le prochain congrès des syndicats primaires doit étudier tout spécialement le mois prochain à Lyon.

Revenons rapidement sur ce qui a été fait jusqu'ici au sujet du déplacement d'office

Le 30 août 1905, à Lille, le quatrième congrès des Amicales émettait le vœu suivant :

« Le changement de résidence d'une école à une autre école est prononcé par le préfet sur la proposition de l'inspecteur d'académie. Si le nouveau poste n'est pas accepté par écrit par l'intéressé, la décision préfectorale ne pourra être prise qu'après avis motivé et conforme du conseil départemental. »

Le 21 novembre suivant, MM Couyba et Rabin, députés déposaient sur le bureau de la Chambre une proposition de loi inspirée du vœu précédent et relative à la subordination du déplacement d'office des instituteurs et institutrices à l'avis motivé du conseil départemental, devant lequel pourront comparaître les fonctionnaires intéressés « L'urgence ayant été déclarée, cette proposition fut renvoyée à la commission parlementaire de l'enseignement.

Deux mois plus tard, M Bienvenu Martin, ministre de l'instruction publique, déposait au nom du gouvernement un projet de loi « ayant pour objet les modifications à apporter, en ce qui concerne le déplacement d'office des membres du personnel de l'enseignement primaire public, à l'article 29 de la loi du 30 octobre 1886. »

En attendant que ces bienveillantes intentions aient le temps de se traduire en un texte législatif, M Briand, des son arrivée à la rue de Grenelle, signait, le 6 avril 1906, une circulaire qui fut très remarquée, où il s'efforçait d'entourer le déplacement d'office des instituteurs de garanties qui lui paraissaient indispensables pour assurer la sécurité et la dignité du personnel enseignant.

La Chambre des députés ayant été renouvelée, M. Buisson, représentant du treizième arrondissement de Paris, est Ministre, avec une vingtaine de ses collègues, de reprendre le projet de M. Bienvenu Martin. Le 28 février 1907, une nouvelle proposition de loi fut donc présentée au Parlement, elle reproduisait, mot pour mot, le texte des modifications demandées par l'ancien ministre de l'instruction publique, treize mois auparavant.

Au cours des séances tenues par la commission parlementaire de l'enseignement, plusieurs amendements furent proposés. Nous les trouvons résumés dans ce communiqué officiel :

« Mercredi 18 décembre 1907, la commission de l'enseign